

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le 9 juillet à 08 h 00, les membres du Conseil Municipal de LESPINASSE, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Mme Nathalie GARGADENNEC.

Etaient présents : ALMANSA Marie-France, BARDINI Lily, BEGUE Monique, , CAHUZAC Vanessa, COHEN Anne-Lise, DUFFRECHOU Christophe, FORNERIS Leny, GARGADENNEC Nathalie, HENRY Françoise, KPONTON René, LOPEZ Miguel, TOVENA Julian, VAZZOLER Geraud.

Pouvoirs : RASTOUIL Marion à HENRY Françoise, HASSAKOU Amina à ALMANSA Marie-France, TAHAR Mustapha à FORNERIS Leny, DELATTRE-VOINDROT Stephan à TOVENA Julian.

Excusée : BURGALAT Delphine, LABAYSSE Marie-Jeanne, VIDAL Sébastien, MAREC Julien, PIAU Nicolas, DUFOUR Vincent.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Lise COHEN a été désignée secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS		DECISION
N° 26-07-09-D01	Désignation des délégués de la commune pour les élections sénatoriales de septembre 2026	Vote effectué.

Mme le Maire, fait l'appel et ouvre la séance à 08h00.

Mme Anne-Lise COHEN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance précédente n'est pas soumis à l'approbation du Conseil municipal. En raison du délai très court entre les deux séances du Conseil municipal, celui-ci n'a pas pu être finalisé. Il sera présenté pour approbation lors d'une prochaine séance.

Ces formalités effectuées, Mme le Maire passe à l'ordre du jour.

1 - Désignation des délégués de la commune pour les élections sénatoriales

Mme le Maire rappelle que des élections sénatoriales sont organisées le 27 septembre prochain, pour lesquelles la commune doit désigner ses grands électeurs – 7 délégués titulaires et 4 suppléants à élire parmi le Conseil Municipal. En effet, la préfecture par arrêté du 30 juin 2026, vu les jugements du 18 juin annulant l'élection des délégués et suppléant pour notre commune qui a eu lieu le 05 juin, à appelé à élire les sénateurs le jeudi 09 juillet.

Ces délégués feront partie d'un collège de grands électeurs, qui devront élire les 5 sénateurs de Haute-Garonne lors d'un suffrage à participation obligatoire.

Elle rappelle la candidature d'une liste 11 membres soit 7 titulaires et 4 suppléants proposée par elle-même, conçue en prenant l'ordre de la liste des élections municipales, composée comme suit :

Titulaires :

- 1 – Mme Nathalie GARGADENNEC
- 2 – M. Christophe DUFFRECHOU
- 3 – Mme Anne-Lise COHEN
- 4 – M. Julian TOVENA
- 5 – Mme Marion RASTOUIL
- 6 – M. Julien MAREC
- 7 – Mme Delphine BURGALAT
- 8 – M. Stéphan DELATTRE-VOINDROT
- 9 – Mme Françoise HENRY
- 10 – M. Mustapha TAHAR
- 11 – Mme Marie-France ALMANSA

Mme le Maire précise qu'aucune autre candidature ne s'est manifestée à ce jour, que ce soit en liste complète ou incomplète. Elle demande au Conseil Municipal si d'autres candidatures se déclarent.

Constatant qu'aucune autre candidature ne se manifeste, Mme le Maire procède à l'élection, qui se tient à bulletin secret. Elle précise qu'un isoloir est installé dans la salle du Conseil Municipal, avec le bulletin à choisir. Toute inscription sur un bulletin ou panachage rendra le bulletin nul.

A l'appel de Mme le Maire, chaque conseiller municipal se dirige vers l'isoloir et vient déposer son bulletin dans l'urne, sous la surveillance des deux membres les plus jeunes du Conseil Municipal, Mme BARDINI et M. LOPEZ.

Le dépouillement de l'urne donne les résultats suivants pour l'élection des 11 délégués :

Votants : 16

Liste GARGADENNEC : 16

Blancs et nuls : 0

L'élection effectuée, Mme le Maire demande aux délégués élus s'ils acceptent la fonction. Tous répondent par l'affirmative. Elle proclame alors élus les délégués suivants :

Titulaires :

- 1 – Mme Nathalie GARGADENNEC
- 2 – M. Christophe DUFFRECHOU
- 3 – Mme Anne-Lise COHEN
- 4 – M. Julian TOVENA
- 5 – Mme Marion RASTOUIL
- 6 – M. Julien MAREC
- 7 – Mme Delphine BURGALAT
- 8 – M. Stéphan DELATTRE-VOINDROT (Suppléant)
- 9 – Mme Françoise HENRY (Suppléant)
- 10 – M. Mustapha TAHAR (Suppléant)
- 11 – Mme Marie-France ALMANSA (Suppléant)

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la première adjointe remercie les conseillers et clôt la séance à 08h50.

La secrétaire de séance
Anne-Lise COHEN

